



14ème législature

Question N° : 42730	De Mme Véronique Louwagie (Union pour un Mouvement Populaire - Orne)	Question écrite
Ministère interrogé > Écologie, développement durable et énergie		Ministère attributaire > Écologie, développement durable et énergie
Rubrique >environnement	Tête d'analyse >généralités	Analyse > changement climatique. rapport. préconisations.
Question publiée au JO le : 19/11/2013 Réponse publiée au JO le : 04/03/2014 page : 2062		

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les méthodes de lutte contre le « climatoscepticisme ». Les pays sont désormais, dans la gouvernance climatique mondiale, libres de choisir quelles réductions de gaz à effet de serre ils entendent entreprendre. La conjugaison des efforts actuellement envisagés ne devrait cependant pas permettre d'éviter des phénomènes dramatiques et irréversibles. Dans ce cadre, les opinions publiques ne pourront servir de « corde de rappel » aux décideurs et les inciter à accroître les efforts de réduction des émissions que si elles sont convaincues des risques climatiques. L'enjeu est complexe, l'ampleur de la crise économique et la médiatisation de controverses sur le travail de climatologues ont conduit à un recul du sentiment d'inquiétude vis-à-vis du changement climatique et de la nécessité d'agir, surtout dans les pays développés. Faciliter la compréhension du discours scientifique par les opinions publiques est donc un enjeu fondamental pour rallier les suffrages autour d'un nouvel accord mondial véritablement ambitieux, à l'horizon 2015. Dans sa note d'analyse de novembre 2012, le Centre d'analyse stratégique propose « d'instituer des correspondants du GIEC dans les grandes régions du monde pour mettre en place une communication réactive et adaptée ». Aussi, souhaite-t-elle l'interroger sur ses intentions suite à cette proposition.

Texte de la réponse

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est une organisation intergouvernementale créée en 1988 sous l'égide de l'ONU à l'initiative de l'Organisation météorologique mondiale et du programme des Nations Unies pour l'environnement. Il faut distinguer, d'une part, l'Assemblée plénière où sont représentés les États-membres, et, d'autre part, les moyens scientifiques et administratifs du GIEC. En ce qui concerne les moyens du GIEC, les scientifiques auteurs des rapports sont proposés par les États-membres, restent employés par leurs organismes de recherche, ne sont pas rémunérés spécifiquement par le GIEC, travaillent à temps partiel et bénévolement pour cet organisme, principalement par correspondance, durant les quelques années associées au cycle de rédaction d'un rapport. Quant aux moyens administratifs centraux, ils se limitent à une douzaine de personnes basées à Genève. Le budget du GIEC abondé par les contributions volontaires des États sert principalement à soutenir les frais de ce secrétariat central, ainsi que les frais de déplacement de scientifiques des pays en développement. Il est d'environ 5 à 6 millions de francs suisses par an. Ce budget ne pourrait pas supporter la création d'antennes régionales. Le budget du GIEC n'entretient par ailleurs que deux spécialistes de la communication, employés à Genève. Chaque État-membre se fait représenter lors des assemblées plénières par une délégation gouvernementale. Il désigne par ailleurs un « point focal national ». Ce point focal peut, suivant la



mission que lui confie l'État concerné, être un relais ou un animateur de communication au sujet des rapports du GIEC. En France, par exemple, ce rôle de point focal est tenu par l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (Onerc) rattaché pour ses moyens à la direction générale de l'énergie et du climat du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE). L'Onerc, parmi d'autres missions, est source d'une importante activité de communication et de diverses publications sur le site internet www.onerc.gouv.fr. Le GIEC n'a pas reçu mission, de la part des États-membres, de déployer des moyens extensifs de communication ; il n'a pas non plus été doté des moyens correspondants. Des relais nationaux sont opérés, notamment et non-exclusivement, par les points focaux nationaux.